



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DES TRANSPORTS
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE
L'ÉCONOMIE, DES
FINANCES ET DE
L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

COMMISSARIAT
GÉNÉRAL
À L'INVESTISSEMENT

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le vendredi 15 juillet 2011



**Investissements d'Avenir :
Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt
« Allègement, aérodynamique et architecture des véhicules »**

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent WAUQUIEZ, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Eric BESSON, ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, Thierry MARIANI, ministre des Transports et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt (AMI) piloté par l'ADEME et dédié à l'allègement, l'aérodynamique et l'architecture des véhicules.

La réduction de la masse est l'un des axes principaux d'amélioration de l'efficacité énergétique d'un véhicule, grâce aux effets directs qu'elle permet sur le redimensionnement de la motorisation et sur la réduction des puissances effectivement appelées en usage. C'est un facteur clé pour réduire la consommation d'énergie.

De plus, l'indicateur « masse » intègre les effets d'autres facteurs ayant une influence sur la consommation d'énergie, comme la taille du véhicule, qui pénalise également l'efficacité énergétique au travers des pertes aérodynamiques.

Enfin, les bénéfices induits par la réduction de la masse sont indépendants de la technologie de propulsion du véhicule (électrique, thermique, hybride, etc.).

L'AMI « Allègement, aérodynamique et architecture des véhicules » vise le **déploiement d'actions contribuant significativement à la réduction de la consommation d'énergie des véhicules routiers quelle que soit la technologie de propulsion**. Cet AMI couvre les véhicules depuis les **deux roues motorisés** jusqu'aux **poids lourds**, en passant par les **véhicules particuliers ou utilitaires**, au travers de la réduction de leur besoin de puissance installée. Il s'agit de réduire les sources de pertes et de résistances à l'avancement intrinsèquement liées à la conception des véhicules : masse, inerties, traînée aérodynamique.



Deux axes sont visés par cet AMI :

- L'un concerne **l'allègement des véhicules par l'utilisation de nouveaux matériaux ou de nouvelles applications et usages de matériaux connus** ;
- L'autre concerne **l'allègement et la réduction de la résistance à l'avancement grâce à la révision de l'architecture du véhicule.**

Les projets soumis doivent présenter une évaluation de l'impact environnemental à l'échelle du véhicule complet. Ainsi cet AMI s'inscrit dans un objectif d'allègement du véhicule d'au moins 20% par rapport au véhicule de référence.

Enfin, le montant définitif consacré à cet appel à manifestations d'intérêt sera décidé en fonction de l'excellence des projets présentés.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 12 décembre 2011.

Volet développement durable des investissements d'avenir

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte ;
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées ;
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux ;
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception ;
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture ;
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant ;
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir, consultez le site internet :
investissement-avenir.gouvernement.fr

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : 01 40 81 72 36
Cabinet de François BAROIN : 01 53 18 42 96
Cabinet de Laurent WAUQUIEZ : 01 55 55 84 32
Cabinet d'Eric BESSON : 01 53 18 45 13
Cabinet de Thierry MARIANI : 01 40 81 77 57
Commissariat général à l'Investissement : 01 42 75 64 43
ADEME : 01 40 41 55 01

